CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



EN APPRENTISSAGE
OU EN FORMATION CONTINUE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de 0 à 6 ans. Il participe avec les autres professionnels à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant, dans le respect des choix éducatifs des parents. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. Ainsi, il assure l'accueil, les soins d'hygiène, l'alimentation et la sécurité de l'enfant, contribue à l'éducation et au développement de celui-ci, assure l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

La formation en alternance permet de développer, en centre de formation et sur le terrain, les compétences professionnelles :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Les enseignements prennent en compte de manière transversale :

- Le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant
- Les besoins éducatifs particuliers
- Les différents contextes professionnels et les règlementations en vigueur
- La prévention des risques pour l'enfant
- Les dimensions de santé et sécurité au travail

Collège
Lycée Technologique et Professionnel
Centre de Formation Professionnelle
Unité de Formation par Apprentissage
13, avenue de Reims - 02200 Soissons

St Vincent de Paul SOISSONS

PROFIL POUR CE DIPLOME



Public visé et Prérequis

Jeunes de 18 à 29 ans pour l'apprentissage – adultes sans limite d'âge (stagiaires de la formation professionnelle). Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP)
- Etre dynamique, à l'écoute
- Apprécier travailler en équipe
- Etre patient
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve d'un grand sens de l'observation et de capacités d'analyse
- Etre discret et créatif
- Etre mobile

Modalités et délais d'accès

- Modalités : entretien, positionnement et recherche d'entreprises, signature d'un contrat d'alternance.
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel, positionnement, adaptation de parcours)
- Etude du dossier de candidature
- Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge et de la signature d'un contrat d'alternance.
- Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)
- Possibilité de mise en œuvre d'équivalences et de passerelle

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Insertion professionnelle

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance, Adjoint/agent d'animation. Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : Auxiliaire petite enfance, Agent social, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance. Domicile : Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant.

Poursuite d'études

- En fonction du diplôme initial vers les métiers d'ATSEM, Auxiliaire de puériculture, Educateur de Jeunes Enfants.
- voir https://www.onisep.fr/

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

Moyens et outils utilisés :

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs.
- Salle de TP pour la réalisation des soins d'hygiène du nourrisson et de l'enfant, équipée de mannequins bébés et enfants, lits à barreaux, points d'eau, tables à langer, linge, matériel et produits de soins d'hygiène, matériel de puériculture, jouets d'éveil..
- Cuisine pédagogique équipée de plans de travail, plaques de cuisson, fours électriques, fours micro-ondes, réfrigérateur, ustensiles de cuisine. Approvisionnement en denrées alimentaires en fonction des TP.
- Salle d'entretien du linge équipée de machine à laver, sèche-linge, fers et tables à repasser,
- Salle d'animation : équipée de matériel destiné à l'animation d'activités ludiques ou pédagogiques (matériel de loisirs créatifs)
- Matériel de certification SST : mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur de formation, matériel de simulation pour animation des différentes séquences.

Enseignement professionnel :



- Techniques socio éducatives
- Techniques sanitaires
- Nutrition et Techniques culinaires
- Technologie d'entretien des locaux
- Méthodologie
- SMS
- Biologie
- Prévention Santé Environnement - SST (Sauveteur Secouriste du Travail), PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Retour sur Expérience

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées)

Modalités d'évaluation

Evaluation formative :

- réalisation d'exercices pratiques
- mises en situations professionnelles
- rédaction de fiches techniques
- QCM

Evaluation sommative :

- Interrogations ou devoirs écrits en fin de séquence
- En apprentissage : épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- Pour les stagiaires de la formation Professionnelle : Epreuves Ponctuelles

Validation

- Diplôme d'Etat : CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE. Si le diplôme n'est pas obtenu, l'apprenant a la possibilité de maintenir le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne pendant une durée légale de 5 ans.
- La formation permet de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Nombre de participants

- 18 apprenants minimum à 30 maximum

Rythme de l'alternance

1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise

Modalités Pédagogique

100% Présentiel

Durée de la formation

- Sur 1 année 420 heures de formation d'enseignement professionnel en centre
- Pour les stagiaires de la formation professionnelle : 14 semaines en entreprise soit 448 heures
- Pour les adaptations de parcours 130 heures d'enseignement général



Tarifs de la formation

Le tarif de la formation: 5867 €. Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Le CFA ne pratique pas de reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, le montant de la formation est identique au montant du niveau de prise en charge (NPEC). Cependant, si la formation suivie par l'apprenti est de niveau 6 ou 7, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 et l'article R.6332-25-1, imposent une participation obligatoire de l'entreprise de 750 €.

Frais de formation : Aucun frais, les frais sont à la charge de l'employeur.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (…) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap sont envisagées en fonction du secteur professionnel et du projet du candidat. Pour toute question relative à l'accueil de personne en situation de handicap veuillez contacter le coordonnateur du secteur.

Taux de la session de formation 2025



Taux de réponse au questionnaire : 14,28%

(A) pourcentage du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen.
(B) pourcentage du nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat sans solution sur le nombre d'apprentis inscrits à la formation.
(C) pourcentage du nombre d'apprentis diplômés en poursuite d'études sur le nombre d'apprentis diplômés.
(D) pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'emploi sur le nombre d'apprentis diplômés.
(E) pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'un des métiers visés par la certification

Valeur ajoutée

- Aide à la recherche d'entreprises
- Préparation à l'élaboration des CV
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Suivis réguliers en entreprise tout au long de la formation
- Aide méthologique pour la préparation aux épreuves
- https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

COORDONNÉES

UFA Saint Vincent de Paul
13, avenue de Reims
CS 60193- 02200 Soissons Cedex

Tél : 03.23.59.96.30 Email : ufa@stvincentdepaulsoissons.net

Coordonnées du développeur de Secteur : h.brehaut@stvincentdepaulsoissons.net

Site internet : www.stvincentdepaulsoissons.org
Facebook du secteur : www.facebook/secteursantesocial

Mise à jour
du 4/11/2026